

Le CUI CAE 7 H

Un outil pour l'insertion à destination des collectivités locales et des associations



Chef de file de l'insertion, le conseil départemental de la Manche s'engage auprès des collectivités locales et des associations en finançant à 95 % les contrats uniques d'insertion d'une durée de travail de 7h par semaine.

- ▶ Ce dispositif s'adresse à des personnes bénéficiaires du RSA qui ne travaillent pas, qui sont volontaires pour reprendre une activité mais qui ne sont pas encore en mesure d'intégrer un emploi de 20h ou plus.
- ▶ Le CUI 7 h est un contrat de six mois renouvelable qui s'adresse en priorité aux personnes qui résident à proximité de l'employeur pour réduire au maximum les problèmes liés à la mobilité.
- ▶ Le CUI 7 h va permettre au bénéficiaire du RSA éloigné de l'emploi, de construire un parcours progressif de retour à l'emploi.



Le CUI 7 h : un outil d'insertion qui permet à la personne de rompre l'isolement, de développer une image positive d'elle-même et de reprendre confiance. Il permet aussi pour certains d'envisager une insertion professionnelle par le développement et/ou l'acquisition de compétences et connaissances.

- ▶ L'employeur s'engage à désigner un tuteur qui accompagne au quotidien le bénéficiaire dans son travail.
- ▶ Les 7 heures de travail hebdomadaire peuvent être réparties librement en fonction des contraintes et des besoins respectifs de l'employeur et du bénéficiaire de RSA.

Conseil départemental de la Manche
DGA - Cohésion sociale et territoires
Direction de l'insertion

02 33 77 79 29 | 50050 Saint-Lô cedex | manche.fr

LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Si vous souhaitez embaucher des bénéficiaires du RSA en CUI 7 H, contactez les référents insertion et emploi du conseil départemental de la Manche :

Territoire de projet nord :

► **Elodie Ponthou** : 06 77 80 91 07

Territoire de projet sud :

► **Annick Revert** : 02 33 89 54 48

Territoire de projet centre :

► **Yann Mesnil-Letellier** :
06 85 26 15 83

Les référents insertion et emploi sont à votre disposition pour vous guider dans la démarche d'embauche, définir avec vous les contours du poste, vous proposer des candidats.



Pour toute information sur le dispositif et dès que la signature d'un contrat est envisagée, n'hésitez pas à contacter :

► **Sophie Brionne** : 02 33 77 79 29
sophie.brionne@manche.fr